



RESCOOP WALLONIE

Atelier "Coopérative citoyenne: Comment? Pourquoi? Pour qui?"

Dessine-moi une coopérative

Mons, le 28/06/2023

Fabienne Marchal, CLEF sc



Coopératives citoyennes à participation directe



Exploiter les énergies renouvelables au profit de la collectivité

Proposer une alternative économique éthique et solidaire

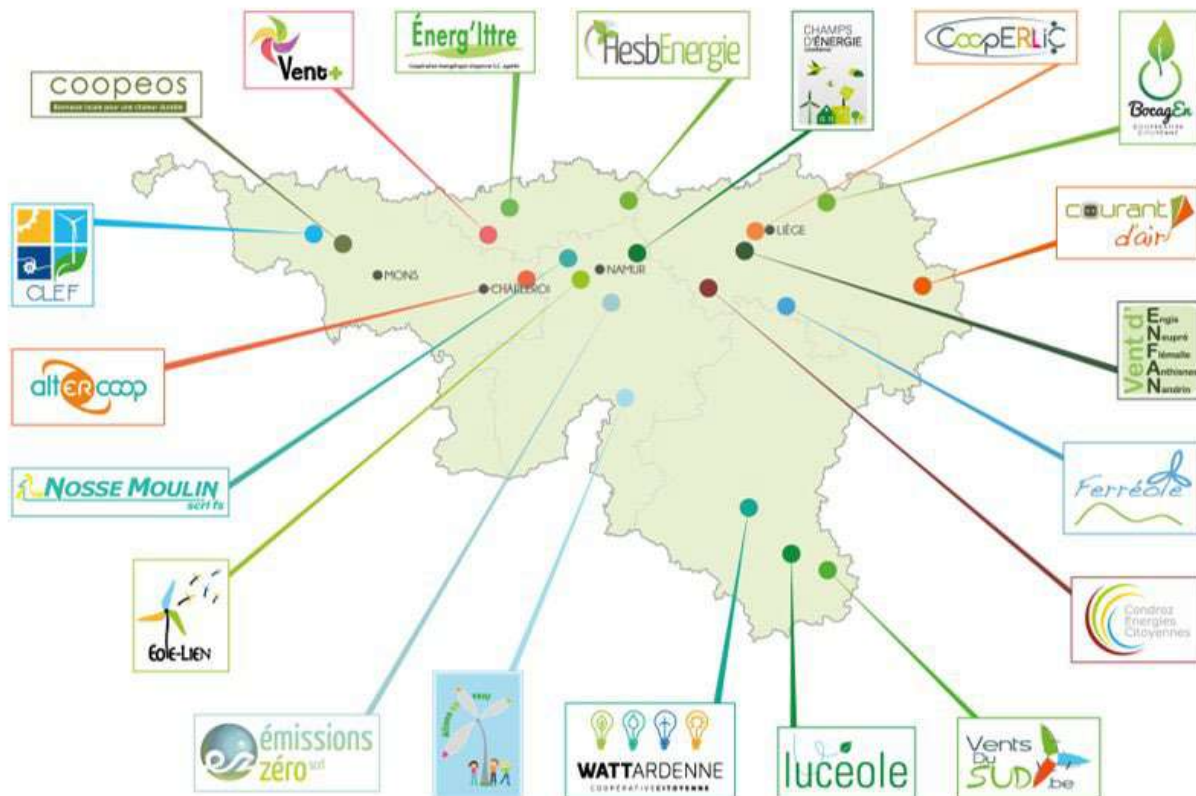
Décentraliser la production d'énergie et relocaliser les profits

Permettre au citoyen d'avoir un contrôle sur la production et la fourniture d'électricité

Du Partage d'énergie au Circuit court

Il y a une quinzaine d'année en Wallonie, émergeaient les premières coopératives qui allaient devenir les REScoops.

Quelques années plus tard naissaient les fédérations des coopératives d'énergies **REScoop** (Belgique, Wallonie, Flandres, .EU).



REScoop WALLONIE

2014 : Tentative de cartographie zones favorables + avant-projet de décret

Cadre de Référence éolien 2013 => principe d'ouverture à la participation

 **CoopHub.EU**
Gère vos coopérateurs

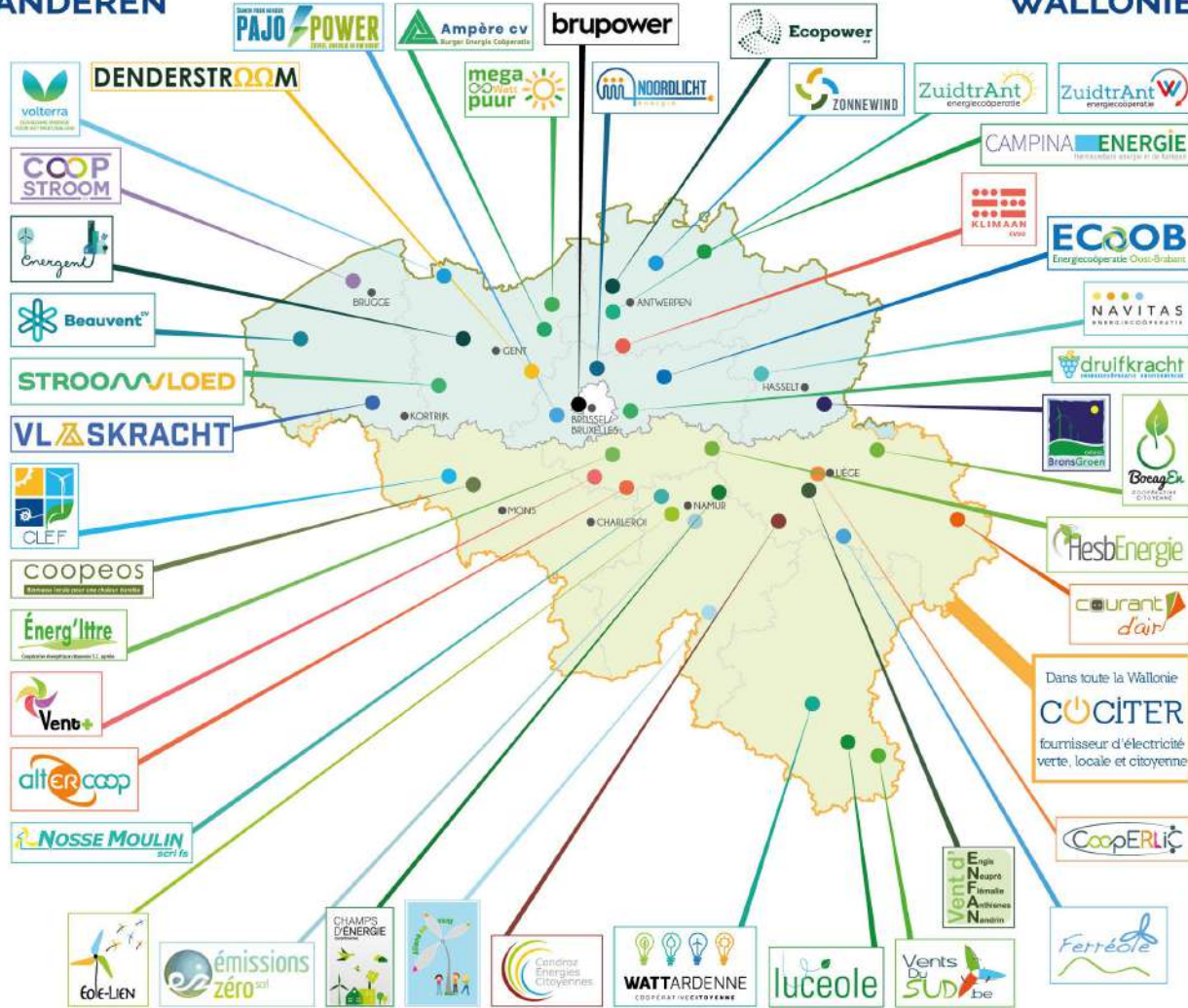
Plateforme de gestion des coopérateurs

 **SeaCoop**
SCES

Pax Eolienica II => été 2023 ?

REScoop VLAANDEREN

REScoop WALLONIE



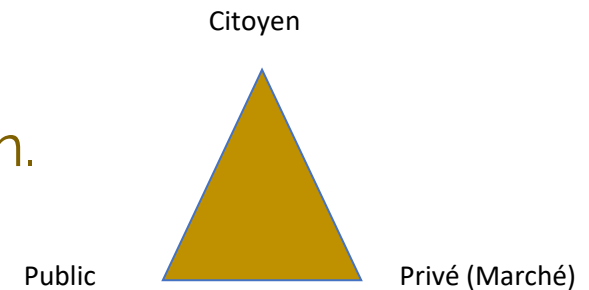
REScoop.EU

Iceland



Les citoyens dans l'énergie : le 3^{ème} sommet du triangle

- Les REScoops apportent dans le secteur des énergies renouvelables, un modèle structurel fort différent du modèle des acteurs historiques du marché => meilleure acceptabilité par les citoyens.
- Point d'équilibre vers le centre d'un triangle Public-Privé-Citoyen. Mais pour un équilibre effectif, il faut définir les caractéristiques du sommet « Citoyen » du triangle.
- Seules les sociétés coopératives qui mettent en œuvre la participation citoyenne directe peuvent être considérées dans le secteur de l'énergie comme un acteur distinct des acteurs publics et des acteurs privés/industriels.
- Il est donc nécessaire de distinguer deux types de participation impliquant des citoyens : la participation citoyenne financière et la participation citoyenne directe.



Participation citoyenne directe

La participation citoyenne directe est encadrée par une structure juridique de type société coopérative et respecte la définition et les 7 principes de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), principes intégrés statutairement. Ces principes sont effectivement mis en œuvre dans les structures de type « REScoops ».

La participation citoyenne directe peut se définir au regard de la définition européenne des CER, comme *une participation ouverte et volontaire, encadrée par un personne morale autonome et effectivement contrôlée par les citoyens qui peuvent exercer une influence directe ou indirecte sur le processus de décision et qui ont la propriété des projets, et dont le principal objectif est de fournir des avantages communautaires environnementaux, économiques ou sociaux à ses actionnaires ou à ses membres, plutôt que de générer des profits financiers.*

Les notions de Propriété, Autonomie (dont le pouvoir de décider de l'utilisation de l'électricité) , Contrôle démocratique et Services aux membres sont centrales, et l'interprétation à donner à ces notions doit être stricte et correspondre à l'interprétation qui en est donnée dans l'ACI et dans la directive REDII.

Les 7 principes de L'Alliance Coopérative Internationale (ACI)

Les vraies coopératives citoyennes obéissent aux principes démocratiques définis par la charte de l'Alliance coopérative internationale (www.ica.coop). C'est ce qui garantit leur caractère citoyen et solidaire.

1. Adhésion volontaire et ouverte
2. Contrôle démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la collectivité

Ces principes sont effectivement mis en œuvre dans les structures de type « REScoops ».

Participation citoyenne financière (1/2)

La participation citoyenne sous forme d'acquisition de produit d'investissement dans les énergies renouvelables, est une participation citoyenne purement financière. Cette participation peut prendre plusieurs formes :

- fonds d'investissement pur spécifiquement orienté vers des produits durables ;
- plateforme d'investissements spécifiques de type crowdfunding / crowdlending ;
- société coopérative industrielle ou « FINcoop », créée et contrôlée par une société industrielle déjà active dans le secteur de l'énergie ;
- société coopérative communale « coopérative communale », mise en place par une autorité locale (la commune) ou ses représentants.



Participation citoyenne financière (2/2)

Dans le cas des FINcoops, le capital est collecté par la coopérative de financement auprès des citoyens et est généralement mis à la disposition du promoteur/propriétaire du parc (société industrielle à l'initiative de la FINcoop) par le biais d'un prêt subordonné. Dans ce type de construction, les citoyens fournissent une quasi-participation à un investisseur et lui procurent ainsi un levier financier.

Dans certains cas, la FINcoop a la propriété de l'actif mais est contractuellement liée à la société qui l'a créée, notamment pour la vente du courant.

Dans tous les cas, les citoyens n'exercent pas le contrôle effectif de la FINcoop ni des projets dans lesquels ils investissent par le biais de la FINcoop. Le contrôle effectif appartient à la société qui l'a créée / qui en est à l'initiative.

Si ces formes de participation financière indirecte peuvent bien sûr aussi contribuer à mobiliser des capitaux pour les énergies renouvelables, elles se situent à plusieurs niveaux de l'échelle de participation et ne répondent pas aux principes coopératifs d'autonomie/indépendance ni de contrôle démocratique. Ces initiatives ne répondent pas aux définitions européennes des communautés d'énergie.



Coopwashing (1/2)

- La participation citoyenne via les coopératives, a le vent en poupe. Perçue comme un gage de confiance. De plus, permet de faire appel à l'épargne publique sans devoir introduire un livret à la FSMA.
- Elle est donc de plus en plus affichée, voire revendiquée, sans pour autant y associer les ambitions sociétales prévues dans les coopératives mettant en œuvre la participation citoyenne directe.
- En développant des activités de production d'ER et de fourniture d'électricité, les REScoops prennent forcément des parts de marché aux acteurs industriels.
- Les acteurs industriels ne pouvant pas s'aligner directement sur ce terrain concurrentiel, développent des stratégies afin de pouvoir y prétendre d'une manière ou d'une autre, et d'ainsi essayer de conserver leurs parts de marché.
- Les FINcoops sont conçues pour rendre la participation citoyenne « compatible » avec le système économique dominant. Les finalités environnementales, économiques et sociales qui doivent présider à la vie des coopératives ont dans ce contexte peu de chance d'être considérées, et l'autonomie et le contrôle démocratique ne sont pas au rendez-vous.



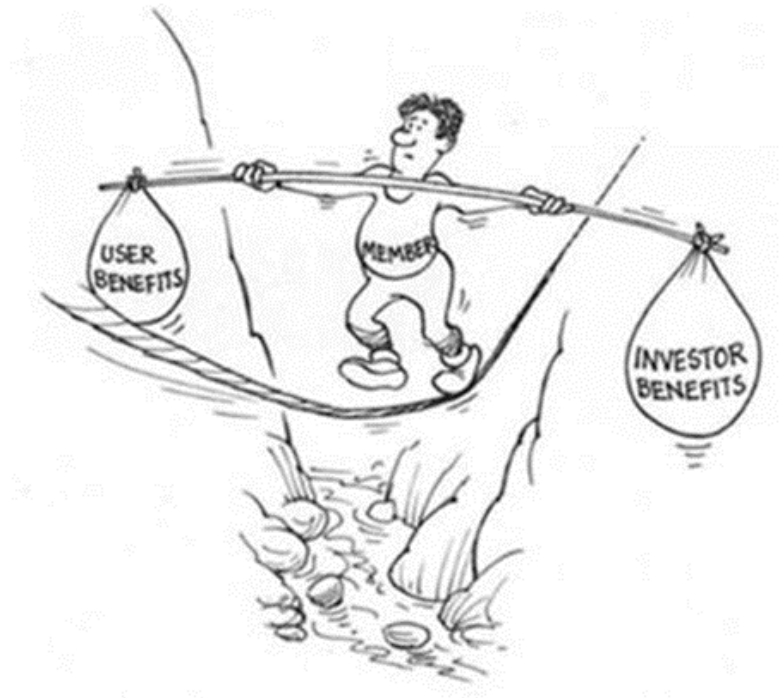
Coopwashing (2/2)

- Le coopwashing a été efficacement utilisé en Région wallonne pour presque annihiler les effets de la demande (non contraignante) du Gouvernement wallon d'ouvrir les projets de parcs éoliens à la participation citoyenne à hauteur de 25% (Cadre de référence de 2013 pour le développement de l'éolien de Région wallonne), puisqu'à ce jour seuls 4% du parc éolien sont aux mains des REScoops.
- Paradoxalement, ou cyniquement, les entreprises industrielles qui veulent faire paraître les FINcoops comme équivalente aux REScoops, et qui organisent efficacement un « brouillage » autour de la participation citoyenne, connaissent bien les différences en termes de levier sociétal. Les REScoops sont facilement acceptées – voire recherchées – dans un projet quand il s'avère « difficile ». Le coopwashing s'accompagne donc d'une instrumentalisation des REScoops.
- Risque élevé qu'un « brouillage » similaire ait lieu dans la reconnaissance des Communautés d'Énergie, et ainsi contourne les objectifs des directives européennes.



Les plus-values

La participation citoyenne dans les énergies renouvelables peut présenter plusieurs types de valeur ajoutée, financière et non financières. Les valeurs ajoutées non financières sont à trouver dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. L'analyse des plus-values de la participation citoyenne directe versus la participation citoyenne financière est réalisée suivant les axes « People, Planet, Profit ».



Les membres des REScoops sont en équilibre entre les bénéfices des utilisateurs (services aux utilisateurs, facture énergétique) et les bénéfices des investisseurs (dividendes) par la propriété dans le cadre d'une gouvernance démocratique. Les membres de FINcoops sont en déséquilibre : presque aucun avantage pour l'utilisateur et des avantages pour l'investisseur (dividende) qui en plus n'a pas le contrôle démocratique.

Une coopérative REScoop doit être

- Ouverte à tous (adhésion ouverte / parts cessible / part accessible min 100€ max 260€)
- Démocratique et transparente (1 pers=1voix ou max 1/10ème total voix)
- Indépendante et autonome (90% membres citoyen, asbl coop fondations, indép fin./jurid., gouvernance AG et CA)
- Non spéculative (dividende limité 6%, pas plus value remb. Part, adm bénévoles)
- Soucieuse d'informer et former (partie ressource y consacrée)
- Soucieuse de coopérer avec les autres coopératives
- Engagée envers sa communauté (partie ressource y consacrée)

Participer c'est déjà gagner

- Dans les coopératives de REScoop, les coopérateurs sont co-propriétaires de l'outil de production dont ils ont ensemble le contrôle démocratique.
- Ils sont tout à la fois :
- investisseurs et reçoivent des dividendes raisonnables
- consommateurs de l'énergie produite via le fournisseur coopératif COCITER
- citoyens responsables : ils soutiennent des projets sociaux et environnementaux

REScoop Wallonie, REScoop Vlaanderen, REScoop.eu

Les Services offerts par les REScoops, Communautés d'énergie depuis plus de 15 ans

Production



Fourniture /
(partage)
d'énergie



Réseaux de
chaleur



Mobilité verte



Achat
accompagné



Rénovations



Sensibilisation à la transition
énergétique



Recherche, finance & monitoring



CLEF développement éolien offshore en Mer du Nord avec

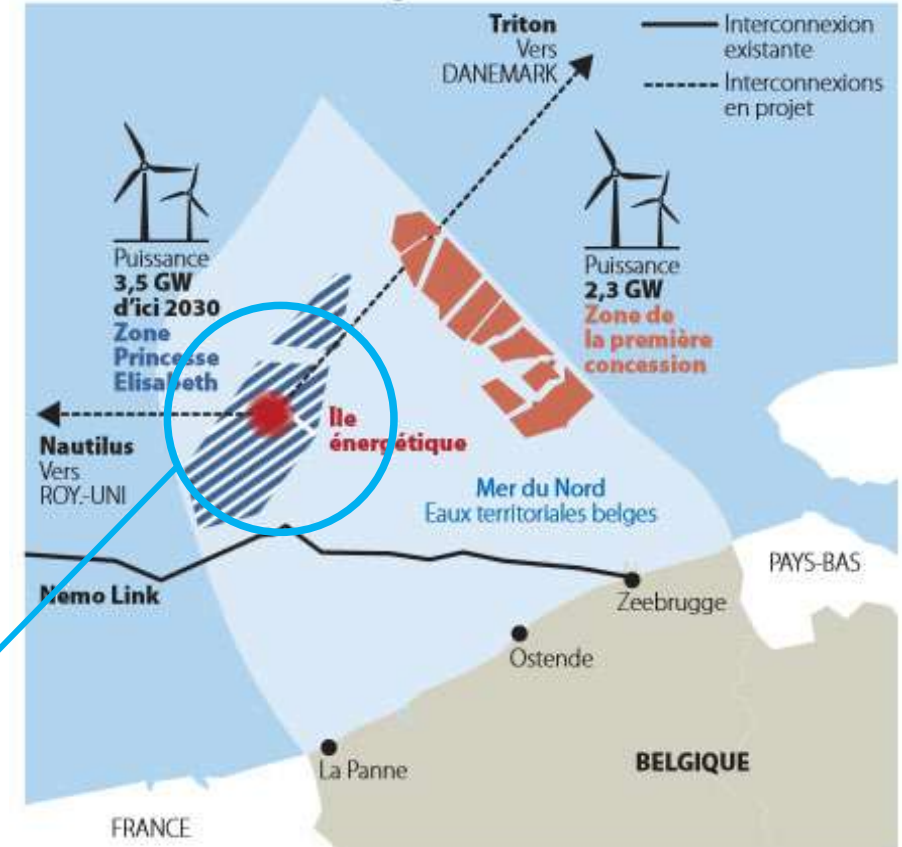


34 "REScoops" wallonnes, flamandes et bruxelloise (1) sont partenaires dans la CER SeaCoop sces

- Projets de recherche COP21 et Sea2Socket pour augmenter les capacités des REScoops, en ce compris leurs fournisseurs coopératifs Cociter et Ecopower.
- Négociations pour intégrer un consortium pour l'appel d'offre de 2023.
- Ambition 20% dans les zones à venir (3,5 GW) de façon à pouvoir alimenter 550 000 ménages en électricité. Correspondrait à un investissement citoyen de 455 millions d'euros (100 millions pour la 1^{ère} zone de 700 MW), dont 20 millions pour CLEF.
- **Cahier des charges intègre maintenant la participation citoyenne !**

20 % de participation réservée aux citoyens organisés en Communautés d'énergie

L'éolien offshore belge

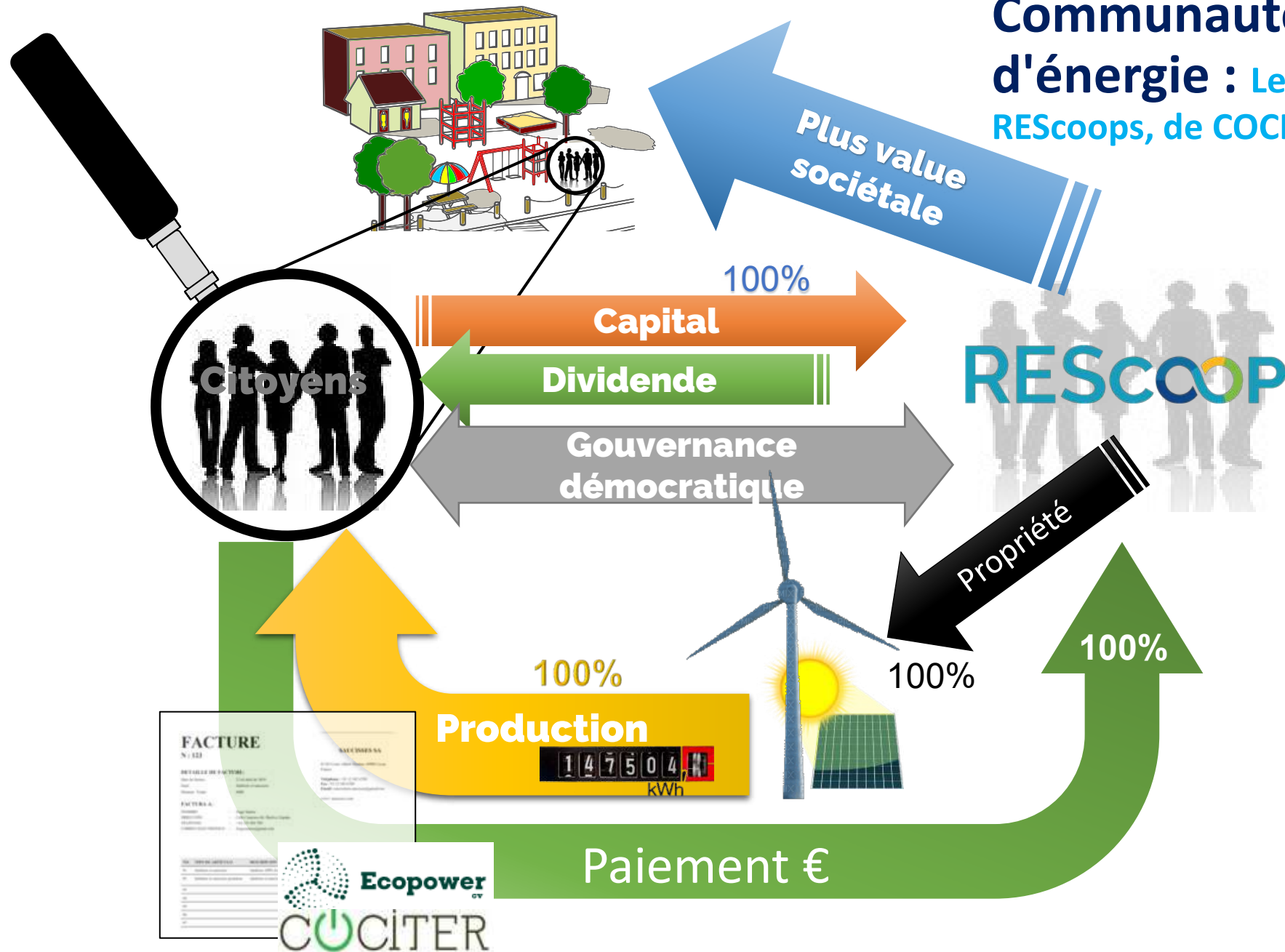


Du Partage d'énergie au Circuit court

Dans les objectifs de chaque coopérative depuis leur création : partager avec leurs coopérateurs l'énergie qu'ils ont contribué à produire grâce à leur investissement dans la coopérative de production.

En l'absence de législation permettant le partage, une seule solution : devenir fournisseur d'énergie.

Communautés d'énergie, partage d'énergie : Le modèle économique des REScoops, de COCITER et d'ECOPOWER



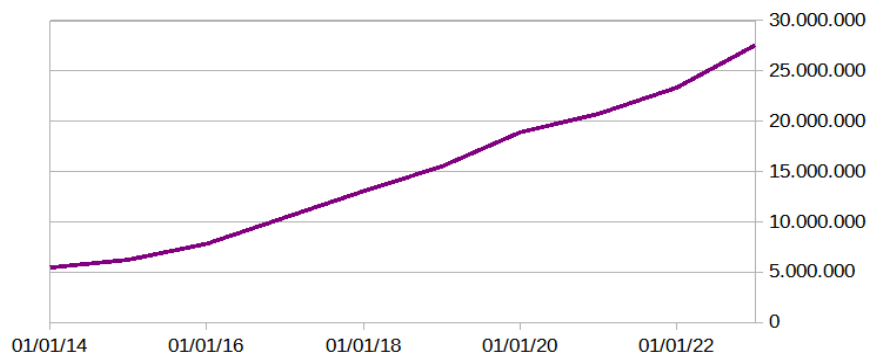
- 👍 Principes ACI
- 👍 Communauté d'énergie

REScoop-Wallonie - Quelques chiffres

- 20 coopératives et deux asbl membres de REScoop-Wallonie comptant 18 500 coopératrices et coopérateurs au total.
- 42 MW de puissance installée
- Production annuelle 2022 : 85 GWh (électricité) et 1,6 GWh (chaleur) de quoi alimenter 24 000 ménages
- Capital total : 27,5 M€

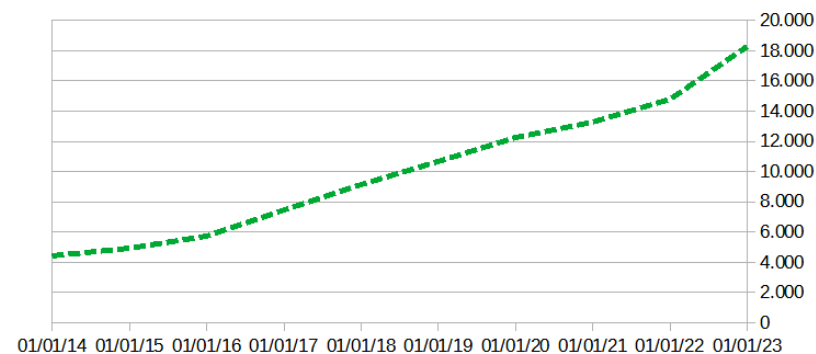
Evolution Capital

REScoopW

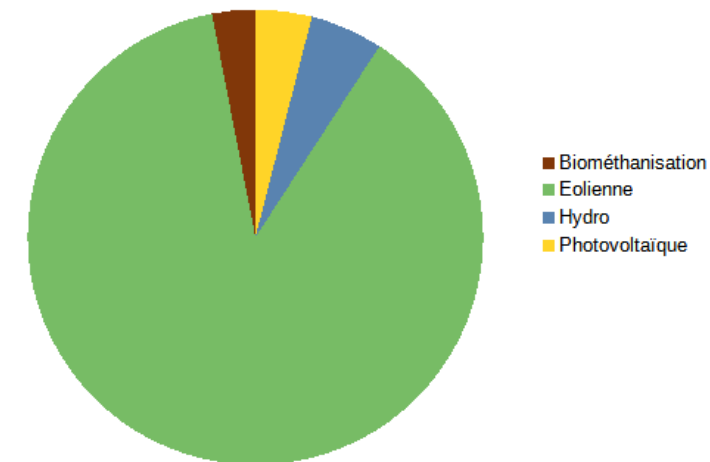


Evolution du nombre de membres

REScoopW



Puissance électrique des installations



Recensement des coopératives membres au 31/12/2022

Capital, membres et emploi

- Capital: 27.565.755 €
 - Effet attractif de Cociter
- Membres rassemblent 18.504 coopérateurs
 - Augmentation du nombre des coopérateurs plus forte proportionnellement que celle du capital
- Capital moyen investi par les coopérateurs : 1 490 €/coopérateur
- Emploi total : 32,4 ETP
 - Grande majorité de temps partiels
- Bénévoles : 280
- Féminisation : amélioration, mais reste à encourager

% femmes	2021	2022
Membres	32%	32%
Emploi	27%	30%
Bénévolat	19%	27%
CA	23%	26%

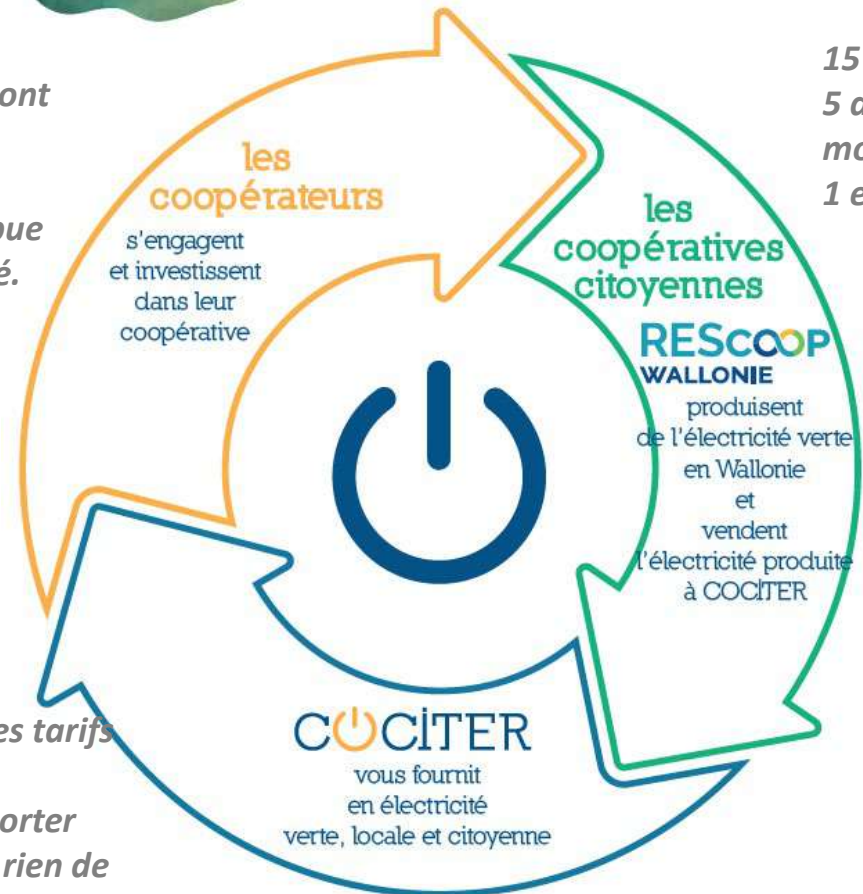
Enjeux globaux pour REScoop Wallonie

- **Accès aux projets éoliens (4% éoliennes sont citoyennes - Pax Eolienica –25% participation citoyenne → Task force en cours)**
- **Communautés d'énergie Renouvelable (menace – opportunité)**
- **Offshore**
- **Faire connaitre modèle : démontrer avantage → développer**
- **Echanges, se renforcer – partager outils et connaissances - développements communs (surmonter petites tailles)**

COCITER - Le modèle économique du Circuit-court

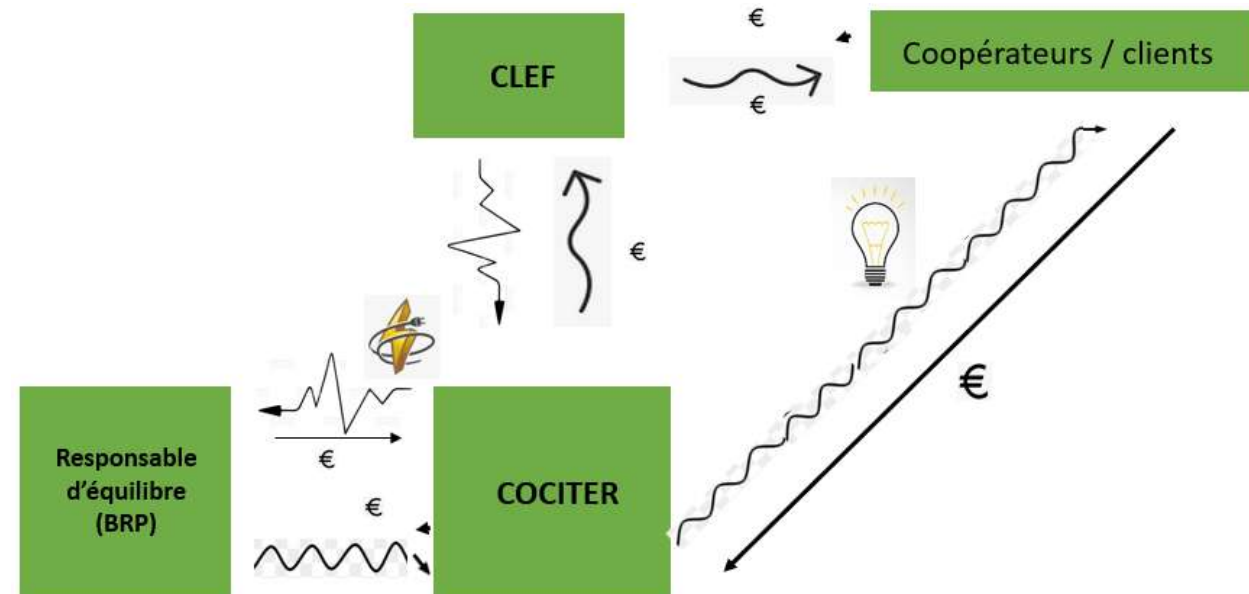


Les coopérateurs sont propriétaires des installations. La coopérative distribue un dividende limité.



Sans but lucratif, les tarifs pratiqués doivent permettre de supporter les coûts réels... et rien de plus.

*15 REScoops,
5 associations proches du mouvement de Transition,
1 entité publique (W.Alter)*



COCITER

Jusqu'en 2021, le circuit court de Cociter reste essentiellement un concept

5.946 contrats actifs

6.792 contrats actifs

16 installations vendent leur injection à COCITER.

En 2022, crise énergétique : le circuit court de Cociter devient concret et démontre sa pertinence

Rupture avec ce rythme de croisière...

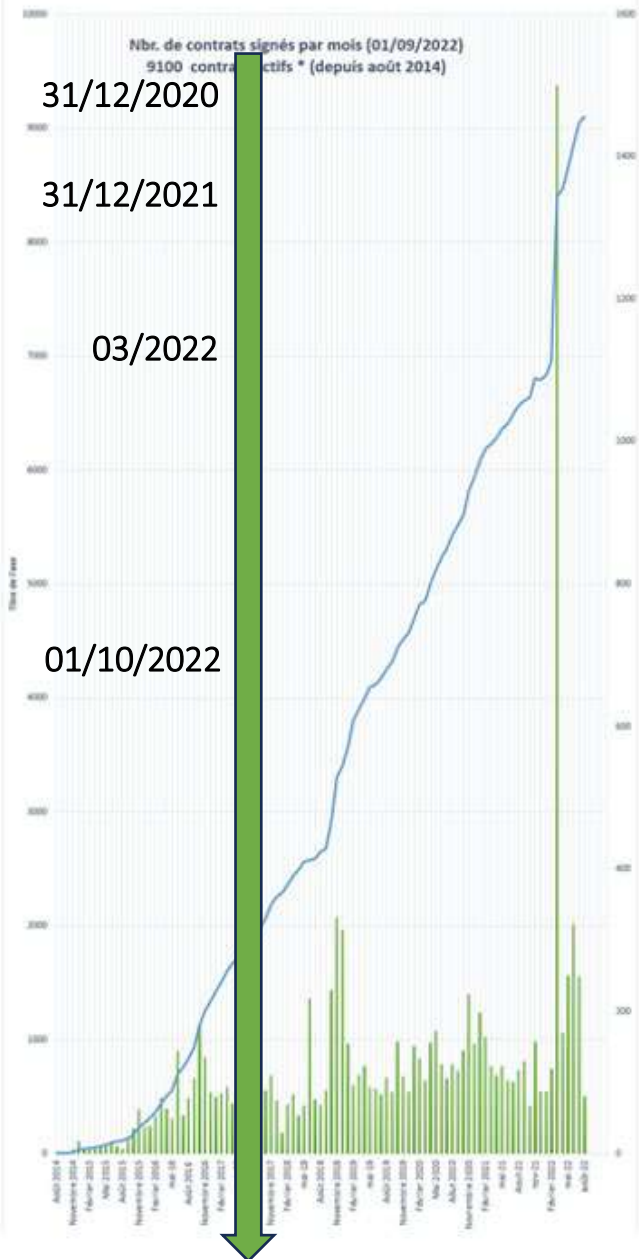
COCITER a "gagné" (sur 3 semaines) 1.400

contrats de fourniture en provenance de l'arrêt des activités de fourniture d'Énergie 2030.

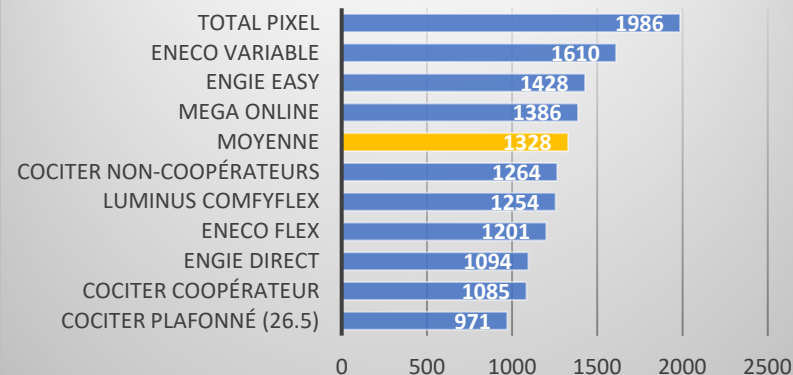
Depuis le début de la crise, COCITER offre aux coopérateurs le meilleur prix sur le marché, grâce à son « circuit-court » de l'électricité.

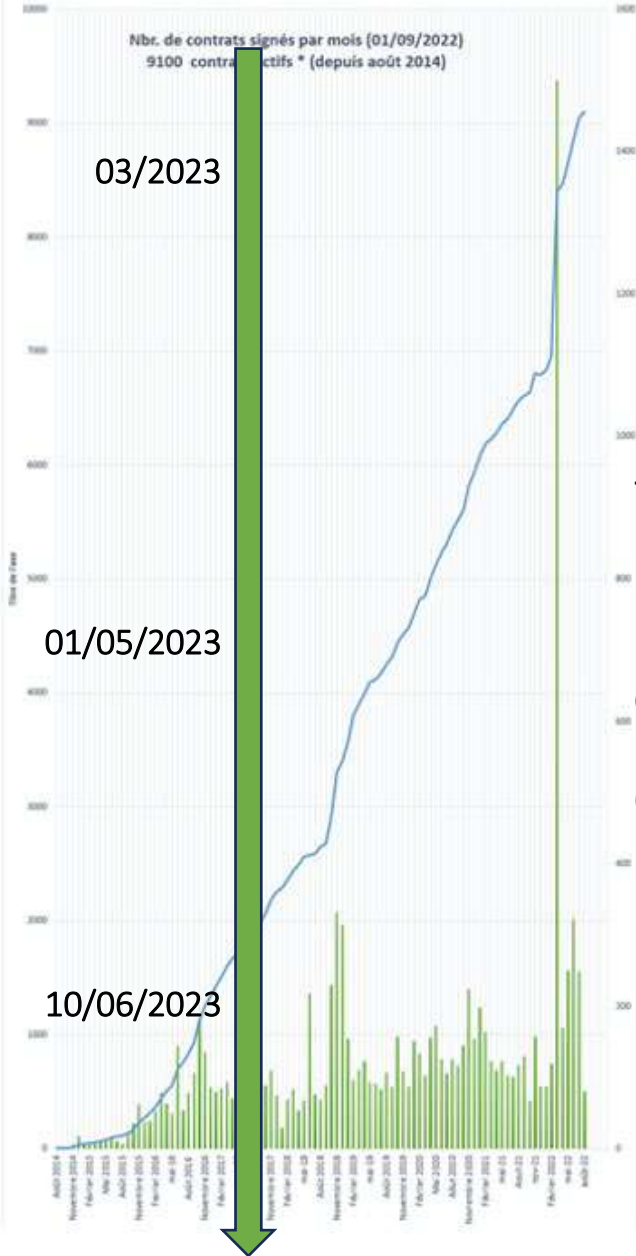
Septembre 2022 : offre de nouveaux contrats stoppée: **10.000** contrats actifs !

(volume maximum maîtrisé totalement par les coopératives de COCITER que nous pouvons fournir dans un mécanisme de Circuit court.



Prix TVAC de la composante énergie pour un contrat établi en janvier par un ménage moyen (3500kWh)





POW-WOW & GT mécanismes de prix

Réflexions sur une refonte du mécanisme de circuit court (**prix producteur <=> prix consommateur**) permettant de pérenniser un mécanisme de « juste prix » et de déconnexion progressive du marché.

Le sujet est complexe ... mais .. COCITER est le seul fournisseur à permettre à ses clients de participer aux réflexions sur la fixation des prix !!!

Reprise progressive de la fourniture. Accès prioritaires aux coopérateurs anciens

COCITER reste la meilleure offre pour les coopérateurs !
(<https://www.cwape.be/consommateurs/compacwape>)

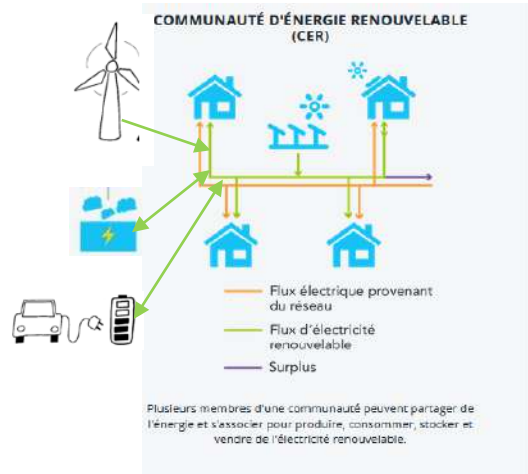
POW-WOW (Namur)
Poursuite des discussions "circuit-court"



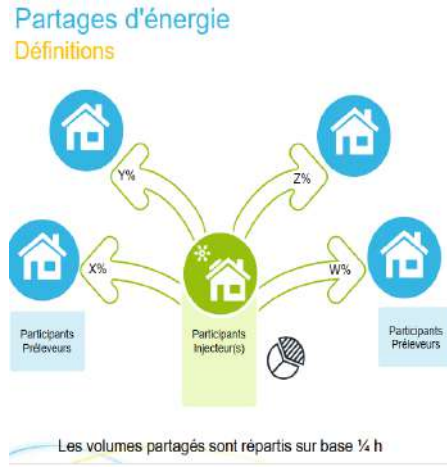
Parmi les questions débattues...

- A quel prix les coopératives doivent-elles vendre leur production, sans mettre à mal leur rentabilité et les dividendes annuels
- A quel prix Cociter peut-il vendre son électricité aux clients?
- Comment sortir progressivement de la logique de prix de marché... alors que nos sources de production sont principalement intermittentes?
- Quelle tarification proposer aux prosumers?
- Quel indice (référence) utiliser pour les contrats variables?
- ...

Du Circuit court au Partage d'énergie



Source : ORES + modifs CLEF



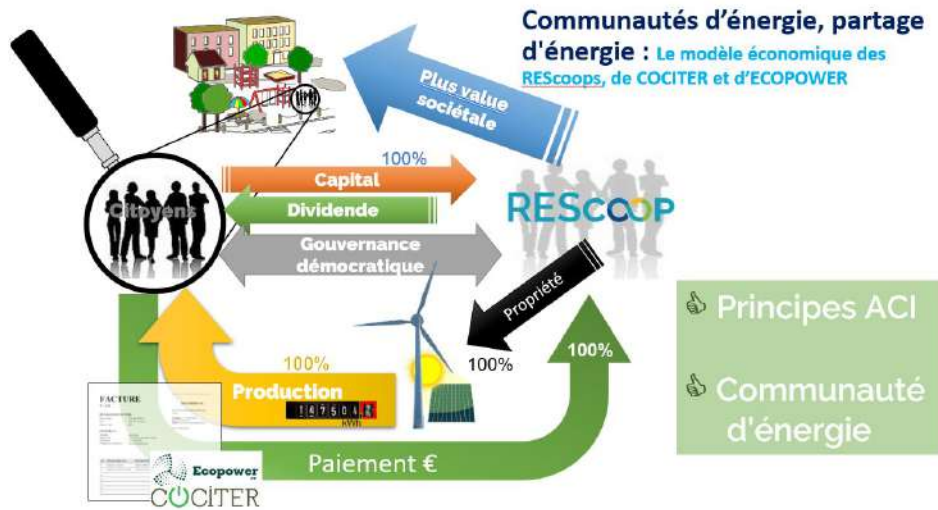
Source : ORES

ATTENTION à ne pas réduire une CER à la stricte activité partage d'énergie.

Discussions prix producteur / prix consommateur qui sont faites dans COCITER, doivent être faites dans les CER pour chaque partage d'énergie ! Nécessite augmentation des compétences de chacun. Risque de « fracture de partage » ...

Complexité supplémentaire introduite pour le partage par la fluctuation du soutien à la production (CV).

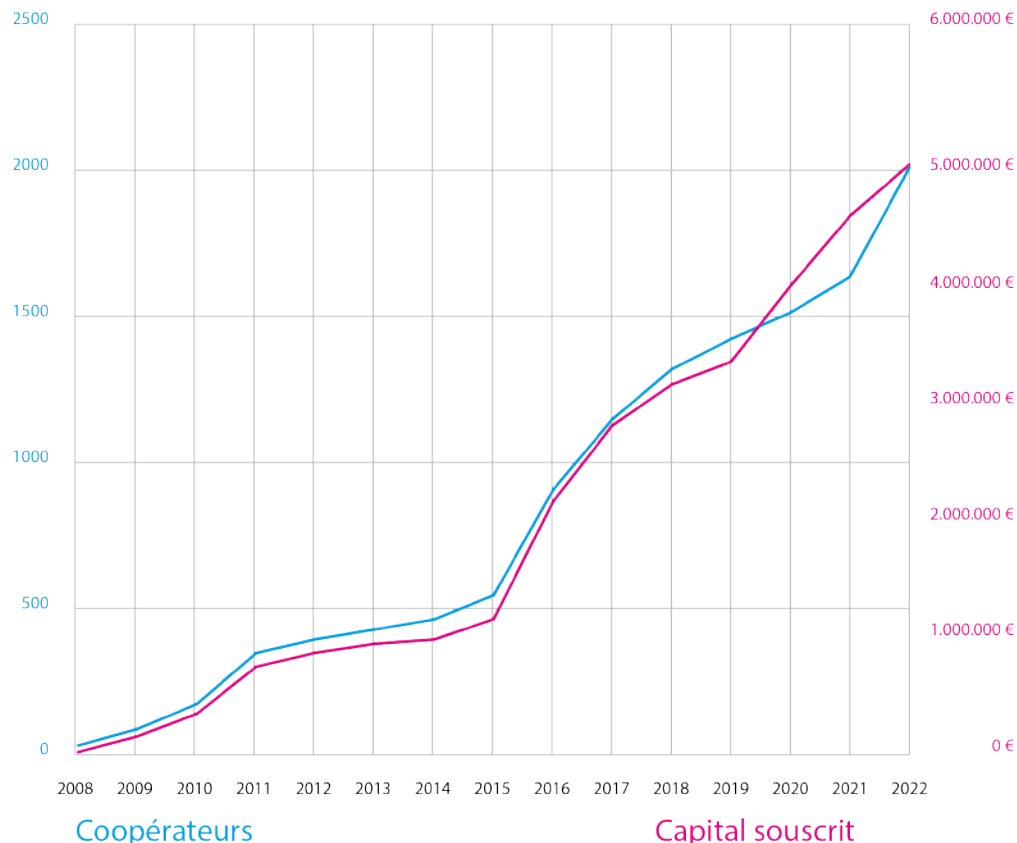
Adaptations législatives nécessaires CER/Partage d'énergie, pour que COCITER puisse être reconnue légalement comme faisant du partage d'énergie.



Le circuit court n'est peut-être pas (encore) un partage d'énergie mais il partage bien de l'énergie... et il ne peut pas y avoir de partage au sens d'une CER sans circuit court.

ATTENTION à ne pas banaliser le partage d'énergie (avec des citoyens) sur la base d'un droit de jouissance non lié à la propriété (ou tiers invest) des assets par la CER, au risque de laisser le pouvoir économique aux mains des développeurs privés ou publics ... ce qui serait un bis de l'émergence des FINcoops après le CdR 2013.

CLEF Coopérative citoyenne pour les Energies du Futur



Coopérateurs :

1 551 au 31/12/2020
1 634 au 31/12/2021
1 947 au 31/12/2022
1 999 au 19/05/2023

Apports souscrit :

4 115 250 € au 31/12/2020
4 606 750 € au 31/12/2021
5 034 250 € au 31/12/2022
5 134 250 € au 19/05/2023

Travail rémunéré : employés 5,6 ETP au 19/05/23 et de l'ordre de 0,7 ETP en prestations externes



Manon Droulez
Suivi administratif et communication



Mathias Dubois
Responsable construction et suivi production, recherche



Jérémy Gevar
Développeur projets et recherche



Thomas Hubaux
Suivi développement Biogaz Saint Roch



Sébastien Janssens
Suivi comptable, RH et statuts



Maxime Prgomet
Suivi production Biogaz Saint Roch



Pascal Vermoeren
Suivi administratif et communication

+ Fabienne Marchal et Gérard Hubaux



Ripitchip – Chatadministrateur

CLEF Production d'énergie renouvelable



Evolution globale

Impact de votre investissement

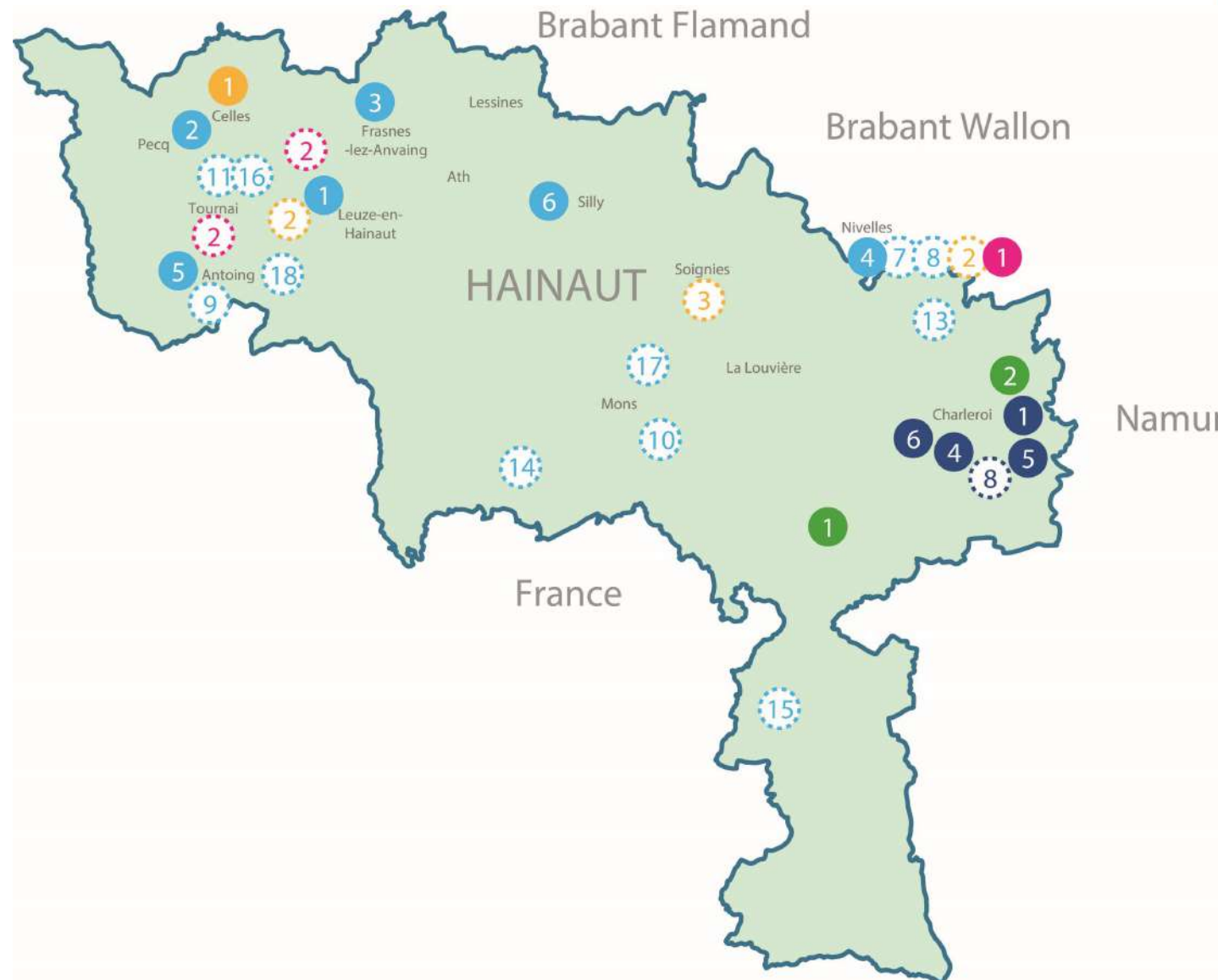
1,26 MWh / part
électricité et chaleur

0,576 tonne de CO2 / part
évitée

Les MWh produits et le CO2 évité par part souscrite varient chaque année. Ils dépendent des évolutions relatives du nombre de parts souscrites et de la production.



CLEF Outils de production et projets



- EN PRODUCTION**
 - 1 Leuze-en-Hainaut WT8
 - 2 Molenbaix WT3
 - 3 Frasnes WT4
 - 4 Nivelles Elice
 - 5 TAB Tourn'Eole
 - 6 Silly Hellebecq
- EN DÉVELOPPEMENT EN PROSPECTION**
 - 7 EE Genappe
 - 8 GENIE Nivelles Genappe
 - 9 Laplaigne
 - 10 Mons / Estinnes
 - 11 Mourcourt
 - 12 Offshore (hors carte)
 - 13 Pont-à-Celles / Les Bons Villers
 - 14 Quévy
 - 15 Renlies Solre Saint Géry
 - 16 Rumillies
 - 17 SOFICO Bois du Gard
 - 18 SOFICO GenotteMoulinsdu Buisenet
- EN PRODUCTION**
 - 1 Ferme du Harby
- EN DÉVELOPPEMENT**
 - 2 Chèverrie de Pipaix
 - 3 Perlonjour Soignies

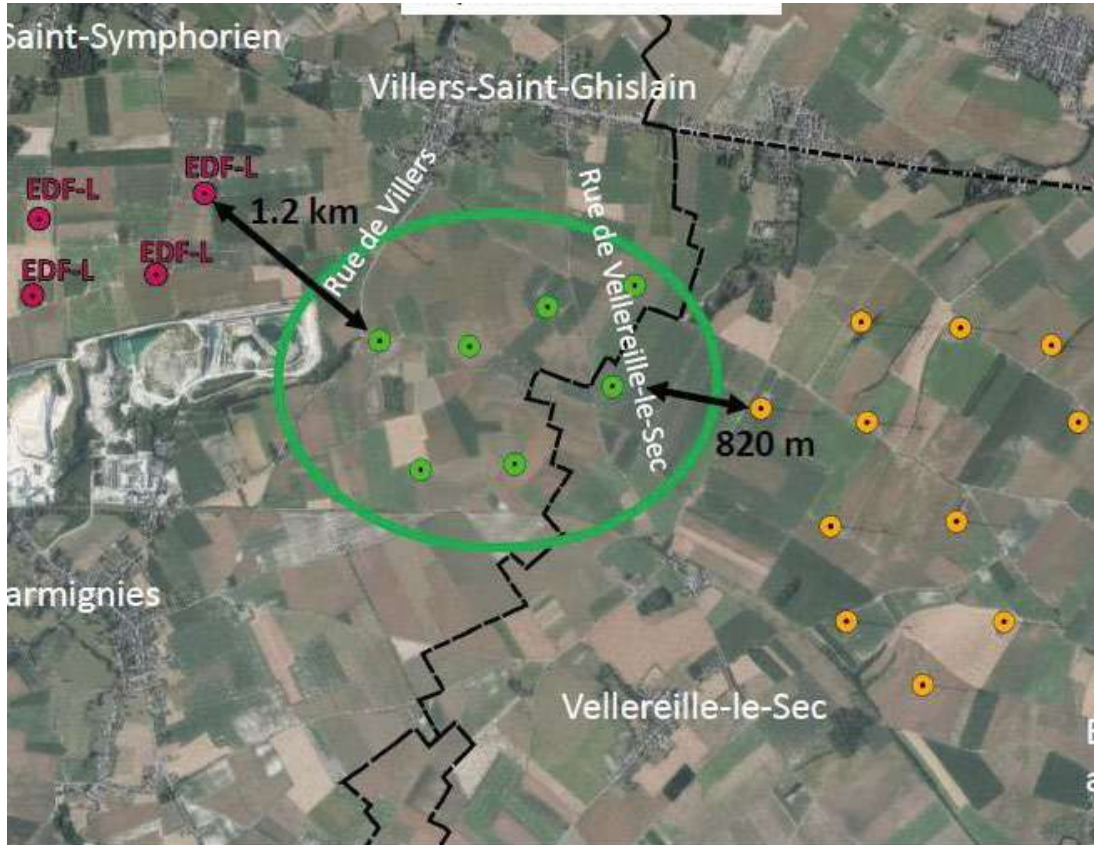
Puissance totale installée des outils de production

12,557 MW

- EN PRODUCTION**
 - 1 HOSe Auvelais
 - 2 HOSe Chanxhe (hors carte)
 - 3 HOSe Grosses Battes (hors carte)
 - 4 HOSe Marcinelle II
 - 5 HOSe Roselies
 - 6 Monceau Hydro
- EN DÉVELOPPEMENT**
 - 7 HOSe Fêchereux (hors carte)
 - 8 HOSe Montignies-sur-Sambre
 - 9 HOSe Salzennes (hors carte)
- EN PRODUCTION**
 - 1 Biogaz Saint Roch
 - 2 BQP Farciennes
- EN DÉVELOPPEMENT**
 - 1 H2 Coop Storage
 - 2 Citizen Offshore Power 2021 - COP21 (hors carte)
 - 3 Sea2Socket (hors carte)

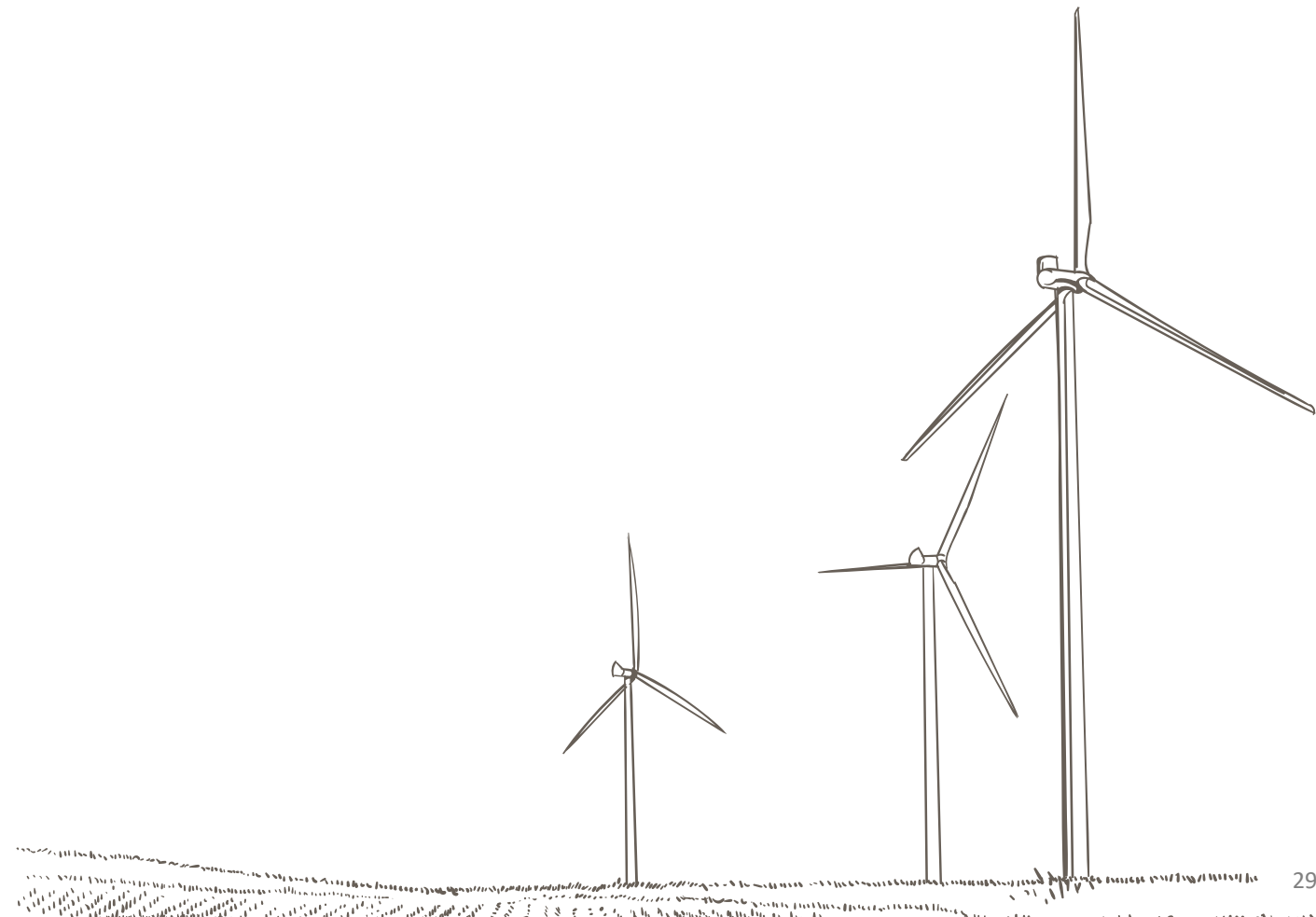
CLEF développement éolien sur Mons

Mons - Estinnes



- **Projet** de 7 éoliennes. Commune de Mons a requis participation citoyenne. Une éolienne sera citoyenne (+ communale le cas échéant).
- **Partenaires** : Eneco, Windvision
- **Historique** : première RIP en 2013
- **État du projet** :
 - RIP en septembre 2019
 - Enquête publique du 10/09 au 12/10/2020
 - Suspension de la procédure pour améliorer les mesures de compensation pour l'avifaune ... Projet de recherche SafeWind
 - EP début 2023. Atelier CLEF le 16/02/2023. Dossier en cours d'instruction.

Questions/Réponses





Back Slides

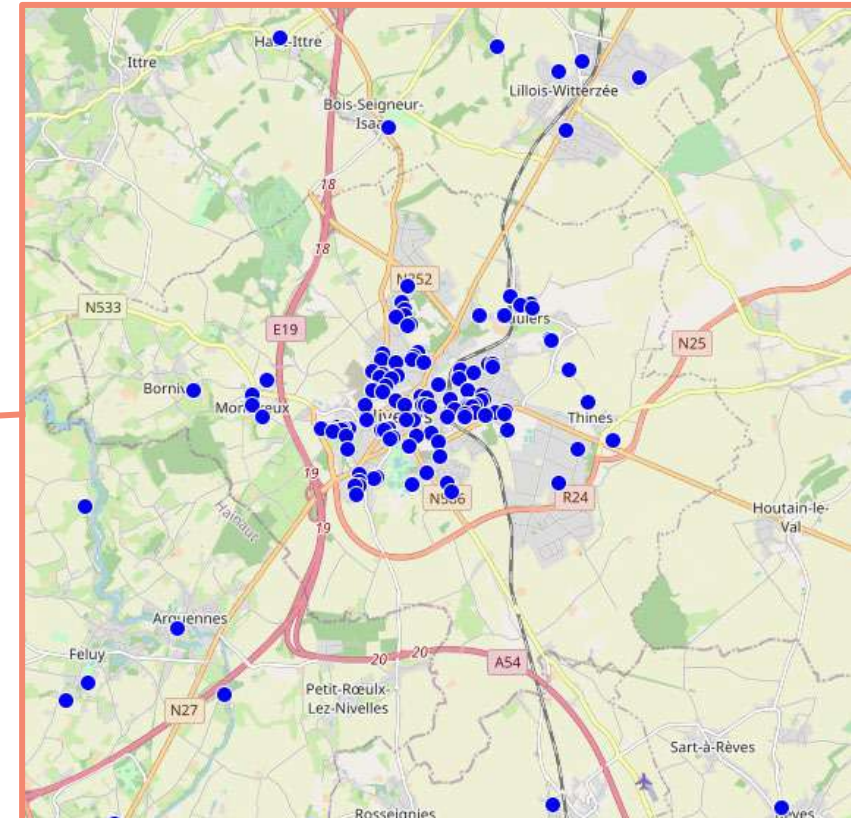
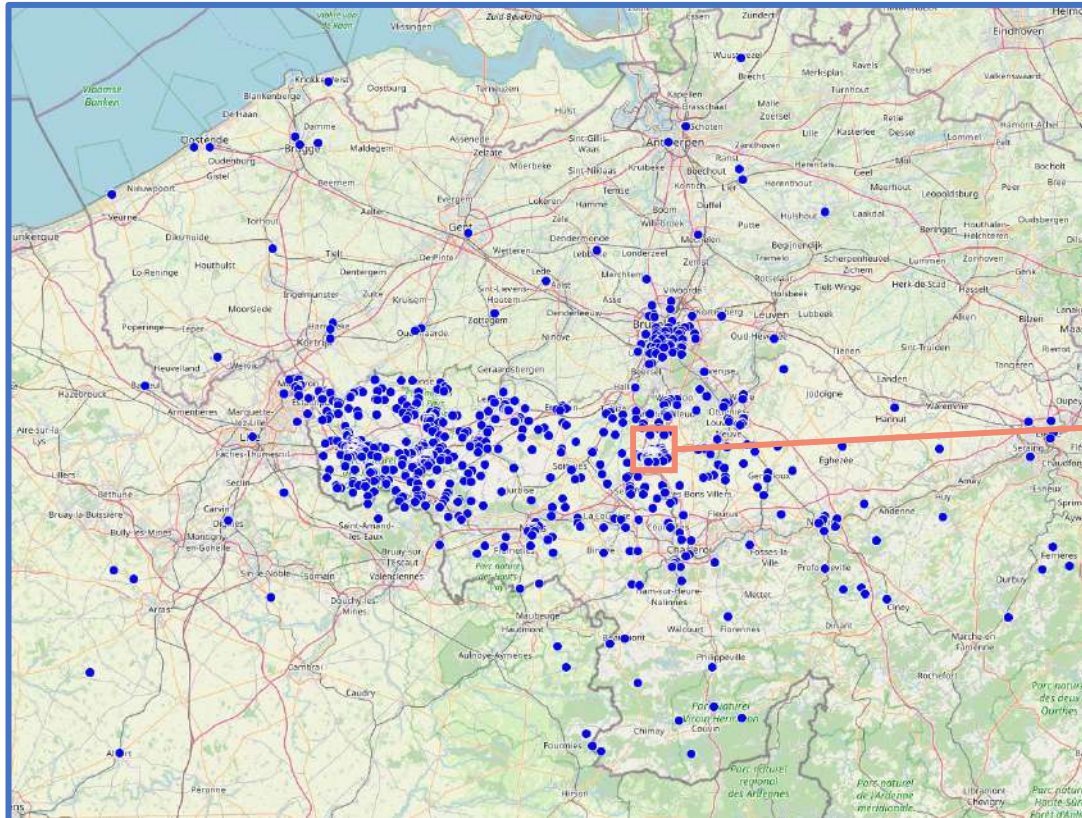


Communautés d'énergie et partage d'énergie

La coopérative CLEF est la Communauté d'énergie active dans:

- La production d'énergies renouvelables ;
- La sensibilisation et l'information ;
- L'autoconsommation et le partage d'énergie.

Exemple d'un périmètre de partage d'énergie. Les flux énergétiques (sous forme de chaleur/électricité) seront optimisés sur cette zone.



Engagement(s) par REScoopW

contexte

- Professionalisation de REScoopW



2022

- Barthélémy Hansart : chargé de projet Sea2Socket, 01-10-2022 au 30-09-2024 mi-temps pour le WP3 (REScoopW) et par COCITER à mi-temps pour WP2
- Martin Gerardy : stagiaire HEC Uliège, sur les CER



2023 (budget)	Fabrice	Julien	Barthélémy	admin.	comm.
ES Offshore (OFF)	1/4	1/12			
Sea2Socket (S2S)	1/4		1/1		1/3
Interreg O4DCP	1/4			1/3	
Subside RW 23-25	1/4	11/12			



2023

- Centrage sur les priorités exprimées par les membres

Travail de positionnement

contexte

- Elections en 2024, Pax Eolienica II, CER et partage d'énergie

- Blocage de nombreux projets éoliens pour motif de biodiversité

2022

- Position paper et lobbying de REScoop Wallonie sur Pax Eolienica II

- Remise d'avis dans le cadre de l'AGW sur Communautés d'énergie et partage d'énergie

- Remise d'avis et d'informations à la CWaPE dans le cadre "surprofits" (travail effectué par Cociter pour REScoopW)

- Etude biodiversité par Veronique Meeus et Julia Mess: Relativisation de l'impact avifaune, meilleure intégration des mesures compensatoires, cohérence des décisions du législateur.

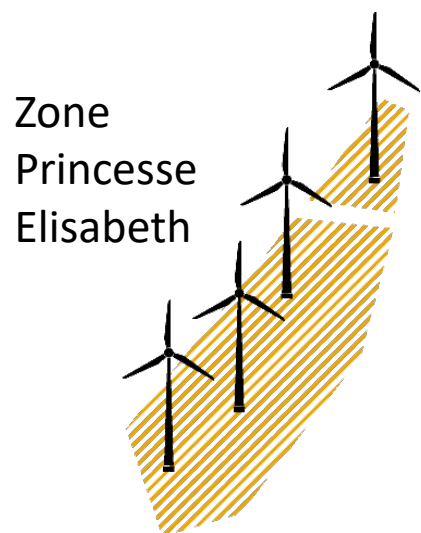
2023

- Task Force mesures 11 et 12 Pax Eolienica II

- Préparation mémorandum pour élections 2024

- Etude biodiversité : Présentation aux cabinets Tellier, Henry, Borsu

Offshore – Rappel objectifs (PEZ + 1^{ère} zone)



3,5 GW - 14 TWh - 700MW – 2,8 TWh



CaPex 11 milliards € → 2,3 milliards €



2,8 millions (consommation future) – 560.000

SeaCoop



700 MW / 140 MW



455 millions € / 100 millions € / an



550.000 / 110.000



42 millions€/an 8 millions€/an

Communautés d'énergie - Définition

Mais qu'est-ce qu'une communauté d'énergie ?

Deux types de communautés d'énergie: CER (Communauté d'énergie renouvelable) et CEC (Communauté d'énergie citoyenne)

Une communauté d'énergie renouvelable (CER) est tout simplement :

- Un ensemble de citoyens (et le cas échéant des TPE, PME, autorités publiques) regroupés au sein d'une collectivité "locale" (contrôle „de proximité“) organisée en structure juridique qui respecte des conditions d'autonomie, d'indépendance et de gouvernance
- Qui peuvent réaliser plusieurs types d'activités (dans le domaine de l'énergie renouvelable et/ou des économies d'énergie) au sein de cette communauté :
 - ✓ Produire, fournir, stocker de l'énergie renouvelable (électricité, chaleur, stockage sous formes diverses y compris Hydrogène)
 - ✓ Réaliser un **partage d'énergie** dans un périmètre restreint avec une électricité ou une chaleur produite localement et d'origine renouvelable (éolienne, panneaux photovoltaïques, biomasse, ...)
 - ✓ Développer des **services** liés à l'efficacité énergétique et plus spécifiquement concernant la rénovation (isolation) des bâtiments
 - ✓ Mettre en place des services de recharge pour les véhicules électriques
 - ✓ Mettre en place des services d'agrégation et des services de flexibilité au réseau
 - ✓ Etc.
- **Et dont l'objectif n'est pas de générer des profits financiers**

Le principe de la CEC est similaire à celui de la CER, mais :

- Les sources d'énergie ne sont pas nécessairement uniquement renouvelables
- Il n'y a pas de notion de « contrôle de proximité »
- Elle ne concerne que le vecteur électricité
- Des grandes entreprises peuvent y participer mais elles ne peuvent pas en détenir le contrôle

Communautés d'énergie Un encadrement légal

- Encadrement légal récent : directives européennes IEMD et REDII sur la base du Clean Energy package (14/06/2019)
 - IEMD : Directive (UE) 2018/944 du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité
 - REDII : Directive (UE) 2018/2001 du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Décret wallon du 5 mai 2022, transpose ces directives européennes en la matière
- Arrêté d'exécution : 17 mars 2023 (pas encore publié au MB ; entrée en vigueur 10 jours après publication)
- En attente des moyens techniques
 - Pas encore possible de concrétiser un groupe de partage d'énergie aujourd'hui (hors les recherches et projets pilotes), mais les choses se mettent en place. Cfr dia suivante « Planning & Scope – Vision Ores ». Conseil : pas de précipitation !
 - Efficacité économique du partage d'énergie pour les consommateurs résidentiels pas prouvée à ce jour.

Planning & Scope (Vision ORES)

Mise en place évolutive de la solution Ores

01/2022

01/2023

01/2024

01/2025

Pilote LogisCER

- AutoConsommation collective
- Electricité
- Compteurs SMART
- Clé Hybride
- Calcul autoconsommation
- Envoi fichiers données Représentants + Fournisseurs
- Chargement données Manuel IT

Améliorations de la solution

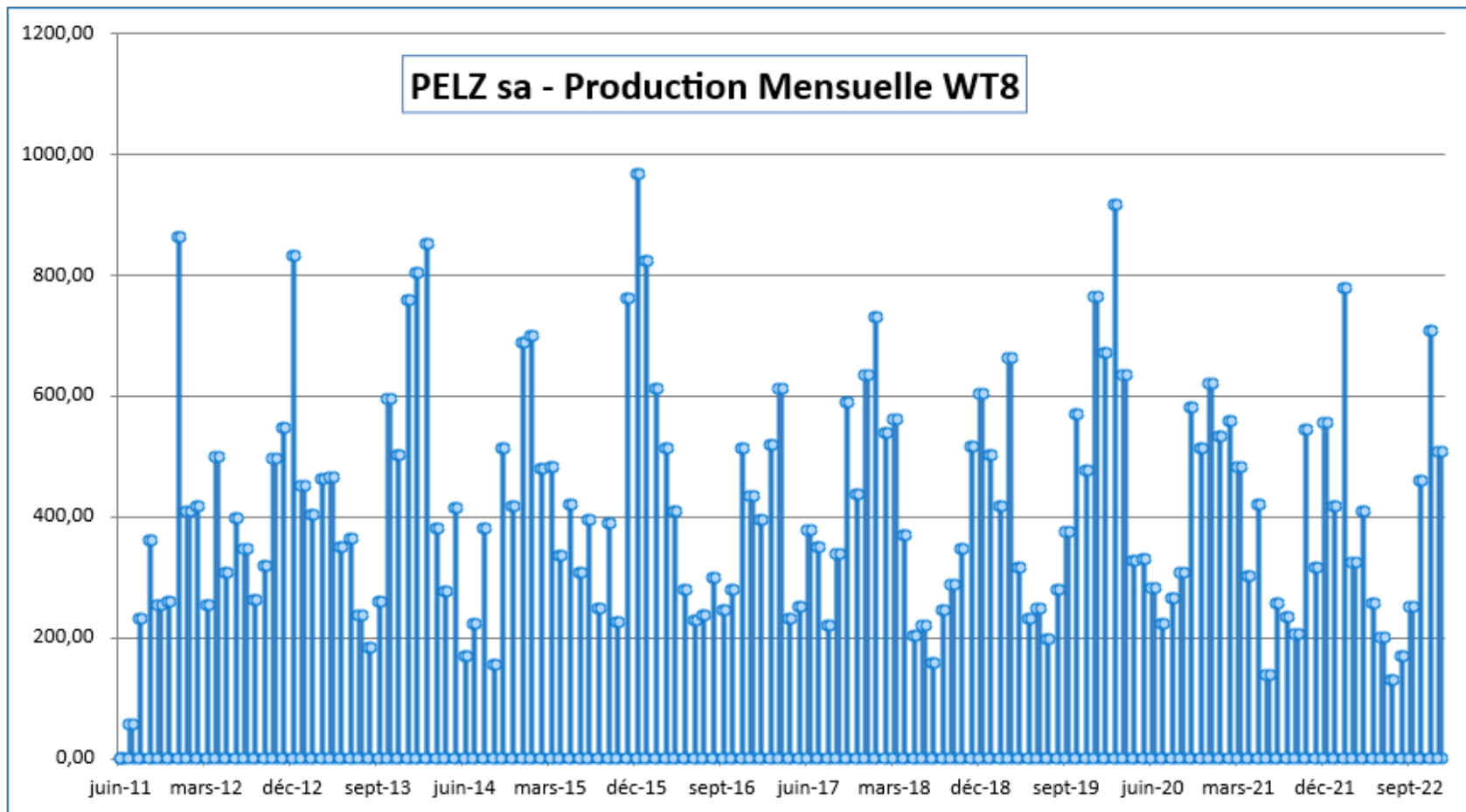
- Suivi des dossiers
- AC / CER / CEC (*)
- Electricité
- Compteurs SMART + AMR
- Clé Hybride
- Calcul autoconsommation
- Envoi fichiers données Représentants + Fournisseurs
- Chargement des données semi-automatique Métier
- Communication site Internet Ores

Industrialisation

- Suivi intégré des dossiers
- AC / CER / CEC* / PAP *
- Electricité + Gaz *
- Compteurs SMART + AMR
- Clé Hybride
- Calcul autoconsommation
- Envoi données Représentants + fournisseurs
- Intégration architecture Ores (R3) - Chargement des données automatique
- Communication Internet site Ores

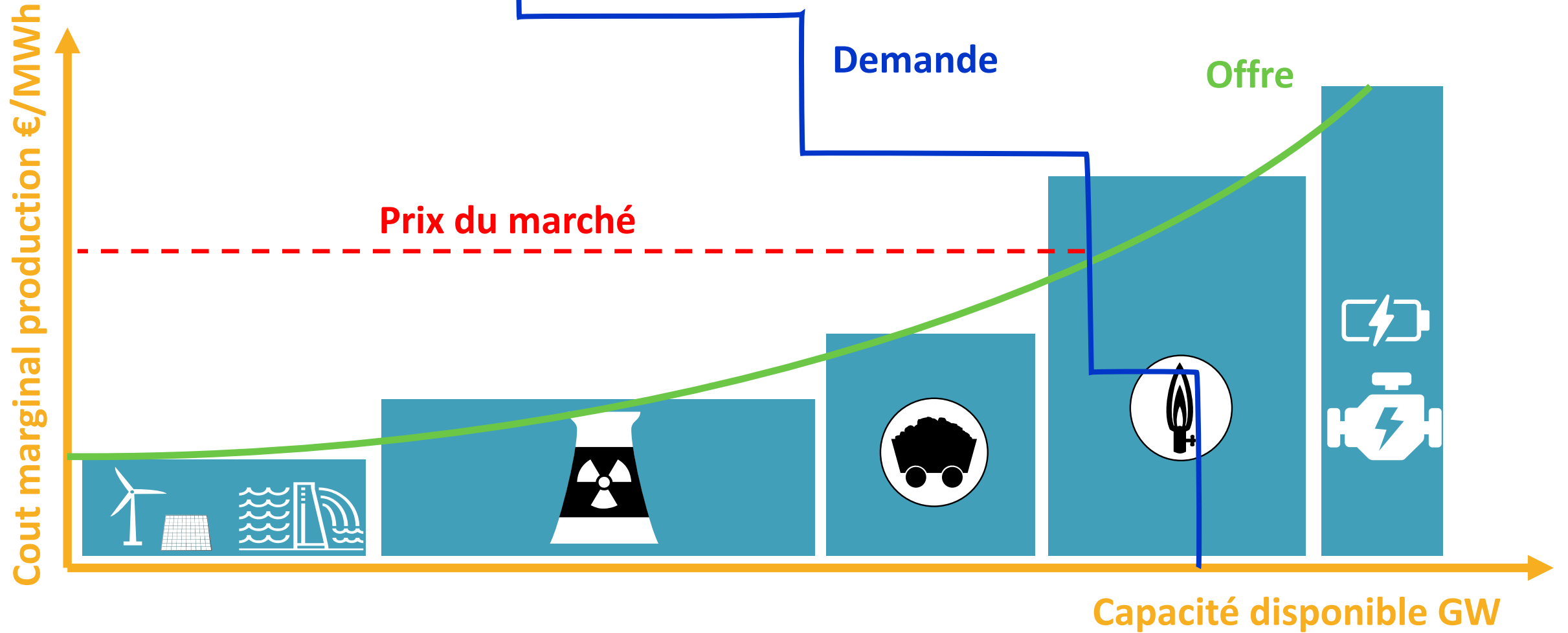
Echanges Marché

- AC / CER / CEC * / PAP *
- Electricité + Gaz *
- Compteurs SMART + AMR
- Clé Hybride
- Calcul autoconsommation
- Envoi données Représentants + transfert via Marché aux fournisseurs via Atrias *
- Chargement des données automatique
- Communication Internet site Ores

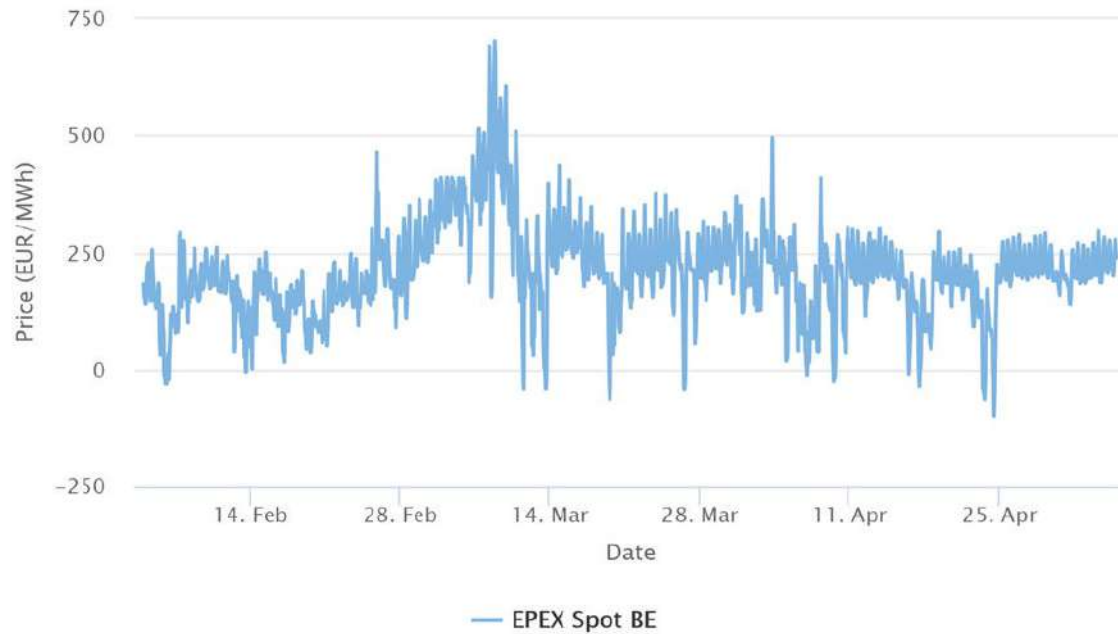


**Production mensuelle WT8
depuis 2011**

Fixation prix du marché – merit order



Evolution of EPEX Spot



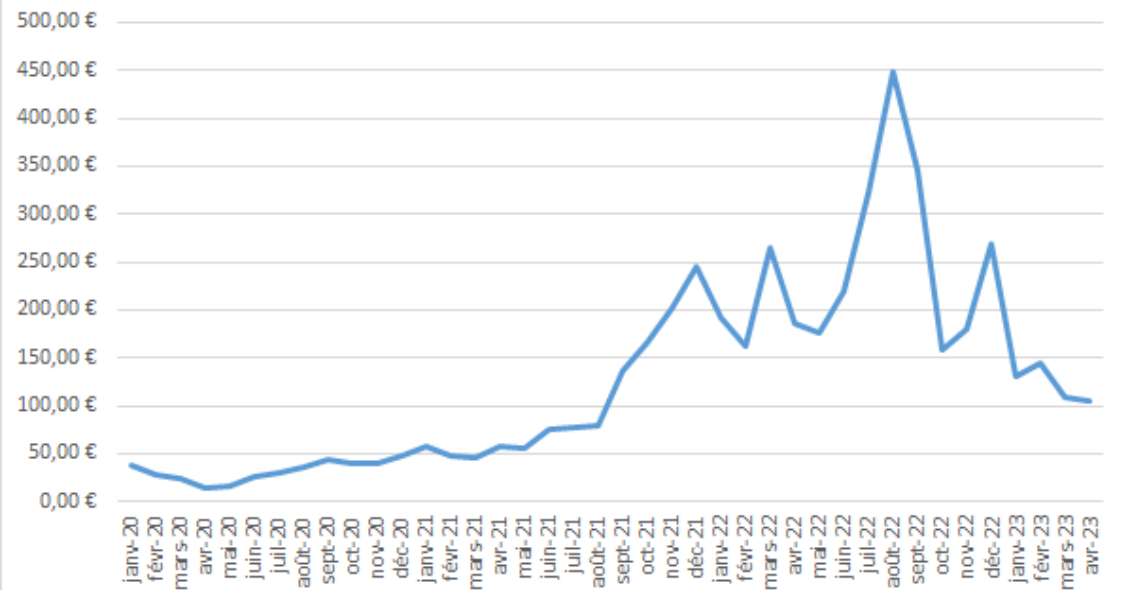
Lynx

Evolution of Endex

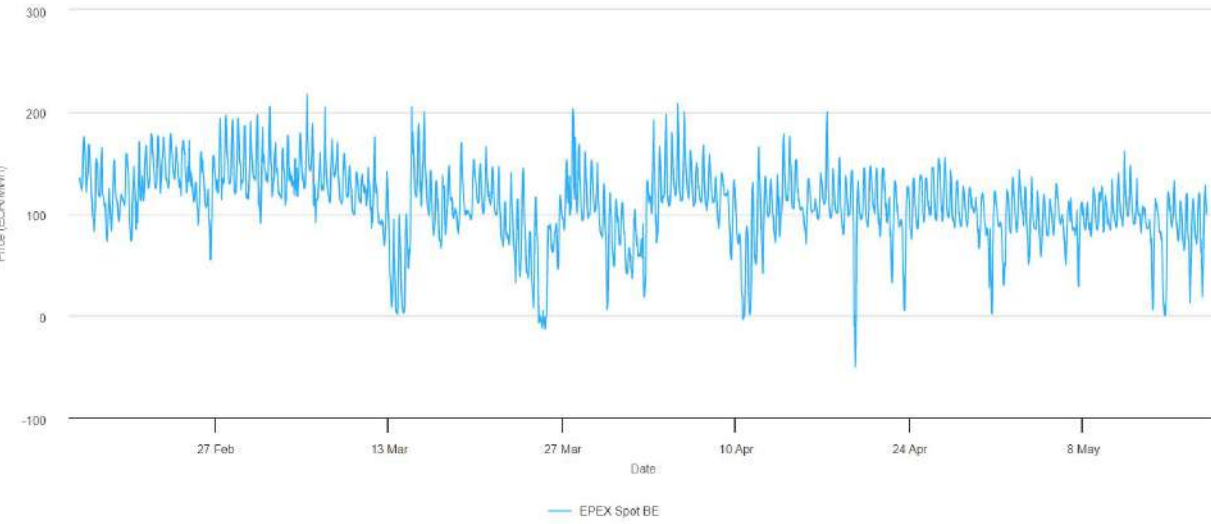


Marchés de gros 2022

Evolution du prix de l'électricité (Belix) : €/MWh

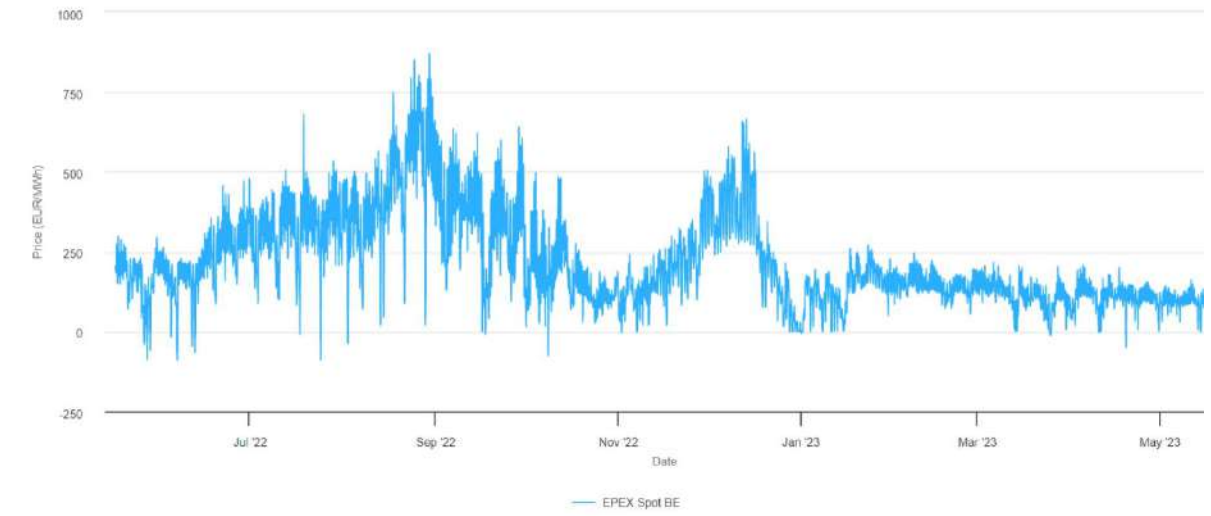


Evolution of EPEX Spot



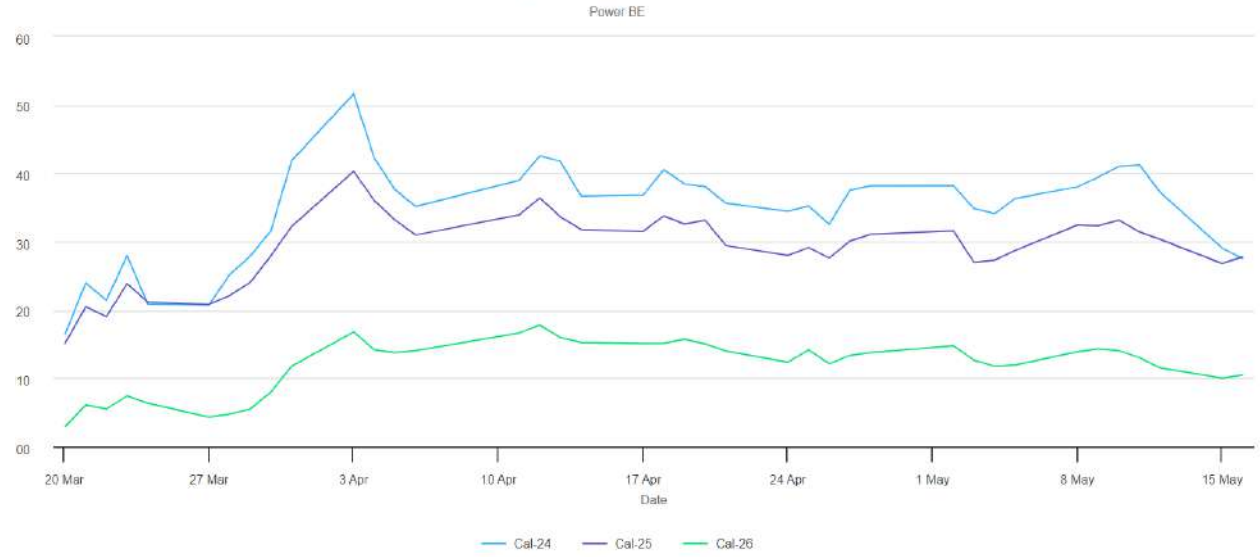
EPEX Spot BE

Evolution of EPEX Spot



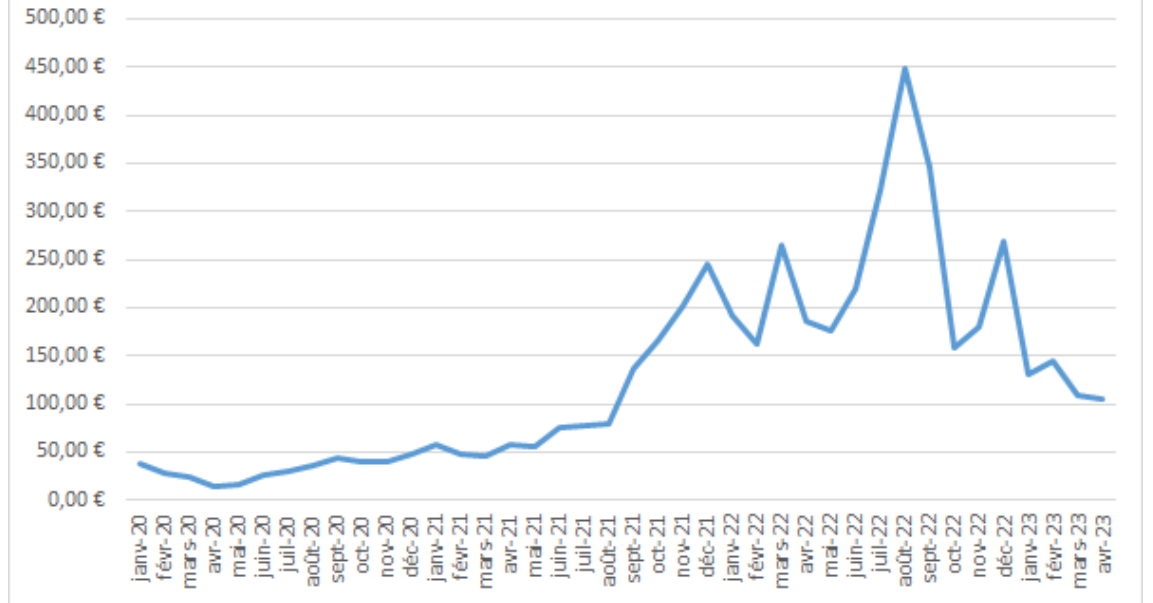
EPEX Spot BE

Evolution of Endex

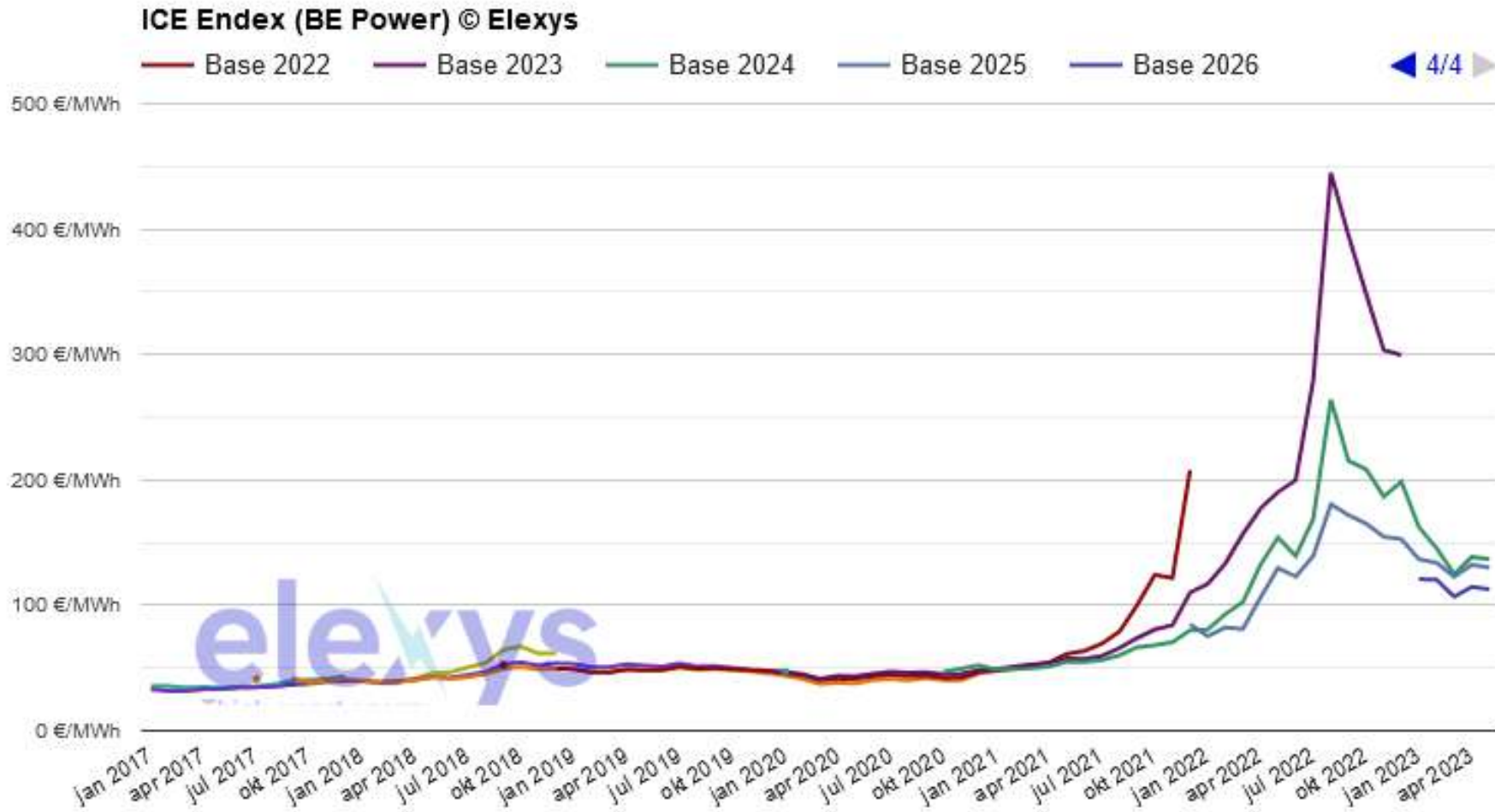


Cal-24 Cal-25 Cal-26

Evolution du prix de l'électricité (Belix) : €/MWh



Marchés de gros 2023



Evolution Marchés de gros (Endex) depuis 2017

Semaine en décembre

